

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2022	TARIFS 2023	DATE D'EFFET	ACTE
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS				01/01/2023	Délibération n° 1.7 du 5 décembre 2022
<u>CIMETIERES</u>					
Ouverture et droit de séjour en caveau provisoire					
. Entrée de corps	forfait	9 €	9 €		
. Dépôt jusqu'à 3 mois	par jour	1 €	1 €		
. Dépôt les mois suivants	par jour	2 €	2 €		
. Sortie du corps	forfait	8 €	8 €		
Terrain au m ² (adulte)		99 €	104 €		
<u>TERRAINS</u>					
Tarif préférentiel de 50 % pour la reprise d'une concession d'une superficie supérieure ou égale à 5 m ² au sol dont le concessionnaire procède à la remise en état du monument funéraire en état d'abandon					
Terrain de 2 m² - adultes					
Durée . 15 ans	la concession	198 €	208 €		
. 30 ans	la concession	404 €	425 €		
. 50 ans	la concession	704 €	740 €		
Terrain de 1 m² - enfants					
Durée . 15 ans	la concession	82 €	86 €		
. 30 ans	la concession	190 €	199 €		
. 50 ans	la concession	341 €	358 €		

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2022	TARIFS 2023	DATE D'EFFET	ACTE
<u>COLUMBARIUM</u>					
Case de columbarium					
Durée . 15 ans	la concession	198 €	208 €		
. 30 ans	la concession	404 €	425 €		
. 50 ans	la concession	704 €	740 €		
Columbarium - vente de la plaque de fermeture					
	l'unité	267 €	280 €		
<u>TERRAIN CINERAIRE</u>					
Terrain de 0,60 m² (cave-urne)					
Durée . 15 ans	la concession	98 €	103 €		
. 30 ans	la concession	202 €	212 €		
. 50 ans	la concession	352 €	370 €		
Vente de cave-urne (entourage béton et plaque de fermeture)					
	l'unité	259 €	272 €		
Vente de caveaux issus des reprises administratives					
. 1 case (enfant)	le caveau	96 €	101 €		
. 1 case (adulte)	le caveau	311 €	327 €		
. 2 cases (adulte)	le caveau	566 €	595 €		
. 3 cases (adulte)	le caveau	750 €	789 €		
. 4 cases (adulte)	le caveau	976 €	1 026 €		
Vente de monobloc neuf (caveau 2 places) avec plaques intermédiaires et plaques de fermeture intégré dans un espace paysager					
	l'unité	900 €	900 €		
<u>NUISANCES</u>					
Intervention des agents du Service ERP/Nuisances, à la demande de bailleurs sociaux, ou privés ou propriétaires d'immeubles (en lieu et place des bailleurs défaillants, ou Syndic) :					
Ce tarif comprend le déplacement de l'agent, la prise de contact, le constat des faits, rapport de visite, courriers, engagement d'une éventuelle poursuite.					
	Forfait	150 €	150 €		